

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIEVIN**Procès-verbal de la réunion de Conseil du 02 octobre 2024**

Le mercredi 02 octobre 2024 à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 2 et 26 septembre 2024 effectuées en application de L2121-10 du CGCT, à l'ouverture de la séance :

Présent(s) : 69 - Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CÉCAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Jean-Marc DIEU, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTEILIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK.

Procuration(s) : 13 - Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Hélène CORRE, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Virginie COLLART à Madame Anouk BRETON, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Sophie RUSIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Dominique REAL, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Laure MEPHU NGUIFO à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Estelle SZABO à Monsieur Philippe LA GRANGE.

Absent(s) excusé(s) : 9 - Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Maurice VISEUX

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 12 juin 2024 et du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation donnée par le Conseil Communautaire dans sa séance du 7 juillet 2020.

Liste des délibérations du conseil

N°	DESIGNATION
1	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Partenariat avec l'Institut d'Aménagement, d'Urbanisme et de Géographie de Lille IAUGL - Université de Lille - Approbation de deux conventions de projet collectif et d'une convention de partenariat au titre de l'année universitaire 2024/2025 Décision prise à l'unanimité des votants.
2	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Port Fluvial de Harnes - Rapport annuel du sous-délégué 2023 Décision prise à l'unanimité des votants.
3	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Accompagnement de la reprise de la société DURISOTTI par GTE Automotive - Avance remboursable Décision prise à l'unanimité des votants.
4	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Commercialisation de stands - Green Business-Forum - 27 mars 2025 Décision prise à l'unanimité des votants.
5	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Etude de préfiguration d'écologie industrielle et territoriale - Avenant 2 à la convention de groupement de commandes CALL CAHC Décision prise à l'unanimité des votants.
6	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Délégation de maîtrise d'ouvrage pour la création d'un échangeur RECYTECH sur l'A21 Décision prise à l'unanimité des votants.
7	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Délégation de maîtrise d'ouvrage au profit de l'Etablissement Public Foncier pour la déconstruction du 47 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Liévin Décision prise à l'unanimité des votants.
8	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Requalification du site de la Fosse 18 à Hulluch – Site Wienerberger - Acquisition/portage foncier EPF Hauts de France Décision prise à l'unanimité des votants.
9	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : NPNRU - Construction d'un centre commercial quartier Avion République - signature d'une convention tripartite CALL- Ville - ANCT Décision prise à l'unanimité des votants.
10	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Délibération cadre relative à l'intervention de la CALL en faveur des projets du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain - Détail des primes et subvention, critères d'éligibilité Décision prise à l'unanimité des votants.
11	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Prorogation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDID 2017-2023) Décision prise à l'unanimité des votants.
12	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Politique de l'Habitat - Délégation de compétence des "Aides à la pierre" 2024 – 2029 - Désignation des membres de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) Décision prise à l'unanimité des votants.
13	DEVELOPPEMENT DURABLE : Accueil de la 14ème rencontre des Territoires à Énergie Positive (TEPOS) à Loos-en-Gohelle - Soutien de la CALL Décision prise à l'unanimité des votants.
14	DEVELOPPEMENT DURABLE : Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et Atmo Hauts-de-France - Transmission de données relatives à la carte stratégique de l'air Décision prise à l'unanimité des votants.
15	DEVELOPPEMENT DURABLE : Modification du règlement intérieur des déchetteries Décision prise à la majorité. (80 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions ») : MM. B.CLAVET et L.MOMPEU)
16	DEVELOPPEMENT DURABLE : Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) – Modalités de déploiement sur le domaine public – Lancements des Appel à Manifestation d'Intérêt et Appel à Initiative Privée Décision prise à l'unanimité des votants.
18	DEVELOPPEMENT DURABLE : Rapport annuel du délégué (RAD) de l'année 2023 Service public de production d'eau potable Le Conseil prend acte

N°	DESIGNATION
19	DEVELOPPEMENT DURABLE : Rapport annuel du délégataire (RAD) de l'année 2023 Service public de distribution d'eau potable Le Conseil prend acte
20	DEVELOPPEMENT DURABLE : Rapport annuel du délégataire (RAD) de l'année 2023 Service public d'assainissement Le Conseil prend acte
21	DEVELOPPEMENT DURABLE : Rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'eau potable 2023 Le Conseil prend acte
22	DEVELOPPEMENT DURABLE : Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (RPQS) 2023 Le Conseil prend acte
23	DEVELOPPEMENT DURABLE : Programme « eau solidaire » - Budget alloué au dispositif Clé de répartition du dispositif de la dotation 2024 à l'ensemble des 36 communes Continuité du service en 2025 Décision prise à l'unanimité des votants.
24	DEVELOPPEMENT DURABLE : Service public d'eau potable : approbation du choix du Délégué et autorisation donnée au Président de signer le contrat de délégation de service public (concession) Décision prise à la majorité. (79 « pour », 0 « contre », 3 « abstentions ») : MM. B.CLAVET, J.GUFFROY et L.MOMPEU)
25	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Soutien à l'Université d'Artois pour la mise en place d'une formation PASS à la Faculté Jean Perrin Décision prise à l'unanimité des votants.
26	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Renouvellement de la Convention relative au fonctionnement de la Maison de Justice et du Droit de Lens Décision prise à l'unanimité des votants.
27	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Attribution d'une subvention à l'association Les amis de CinéComédies - édition 2025 Décision prise à l'unanimité des votants.
28	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Soutien financier à la production du film "Le P'tit bal perdu" Décision prise à l'unanimité des votants.
29	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Subvention aux clubs évoluant en haut niveau : 1er versement pour l'exercice 2024-2025 Décision prise à l'unanimité des votants.
30	RESSOURCES ET MOYENS : Convention de mandat pour la rénovation énergétique du groupe Scolaire les Petits Mousse, Cousteau d'Hulluch Décision prise à l'unanimité des votants.
31	RESSOURCES ET MOYENS : Société Anonyme d'Economie Mixte Territoires 62 - Rapport d'activité 2023 et rapport annuel des mandataires Le Conseil prend acte
32	RESSOURCES ET MOYENS : Artois Mobilités : Rapport d'activité 2023 Le Conseil prend acte
33	RESSOURCES ET MOYENS : Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin - Rapport d'activité 2023 Le Conseil prend acte
34	RESSOURCES ET MOYENS : SIZIAF : Rapport d'activité 2023 Le Conseil prend acte
35	RESSOURCES ET MOYENS : Syndicat Mixte pour l'exploitation du Stade Couvert Régional - Rapport d'activité 2023 Le Conseil prend acte
36	RESSOURCES ET MOYENS : Complément à la délibération du 12 juin 2024 "Déploiement de l'Autorisation Préalable de Mise en Location (APML) et l'Autorisation Préalable de Diviser (APD) à partir du 01.01.2025" permettant l'engagement opérationnel du dispositif - Groupement de commandes et autorisation de signature du marché Décision prise à l'unanimité des votants.

N°	DESIGNATION
37	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste permanent à temps complet De Chargé de mission renouvellement urbain au sein de la Direction Renouvellement Urbain et Habitat Décision prise à la majorité. (80 « pour », 2 « contre » MM. B.CLAVET et L.MOMPEU, 0 « abstention »)
38	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste permanent à temps complet de Responsable de l'exploitation – collecte des déchets au sein de la Direction Patrimoine et Cadre de Vie Décision prise à la majorité. (80 « pour », 2 « contre » : MM. B.CLAVET et L.MOMPEU, 0 « abstention »)
39	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste permanent à temps complet de Chargé d'étude « unité ingénierie » au sein la Direction Patrimoine et Cadre de Vie Décision prise à la majorité. (80 « pour », 2 « contre » : MM. B.CLAVET et L.MOMPEU, 0 « abstention »)
40	RESSOURCES ET MOYENS : Actualisation d'un poste permanent à temps complet d'assistant administratif au sein de la direction des services techniques - Poste mutualisé entre deux directions - Poste déjà présent au tableau des effectifs (Délibération D61 du 24/03/2022) Décision prise à l'unanimité des votants.
41	RESSOURCES ET MOYENS : Actualisation d'un poste permanent à temps complet de Chef de projet Aménagement au sein de la direction Aménagement Ingénierie Maîtrise d'Ouvrage et Mobilité - Poste déjà présent au tableau des effectifs (Délibération D14 du 15/04/2021) Décision prise à l'unanimité des votants.
42	RESSOURCES ET MOYENS : Actualisation d'un poste permanent à temps complet de chargé de mission Environnement et Développement Durable Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) - Poste déjà présent au tableau des effectifs (Délibération D56 du 17/12/2019) Décision prise à l'unanimité des votants.
43	RESSOURCES ET MOYENS : Approbation d'un modèle de convention cadre et d'une tarification de mise à disposition et de location d'infrastructures d'accueil souterraines pour les réseaux de communications électroniques Décision prise à l'unanimité des votants.
44	RESSOURCES ET MOYENS : Répartition du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour l'exercice 2024 - Répartition "Dérogatoire libre" Décision prise à l'unanimité des votants.
45	RESSOURCES ET MOYENS : Ajustement des provisions pour créances douteuses - Budget Principal Décision prise à l'unanimité des votants.
46	RESSOURCES ET MOYENS : Ajustement des provisions pour créances douteuses - Budget Action Économique Décision prise à l'unanimité des votants.
47	RESSOURCES ET MOYENS : Reprise totale de provision pour créances douteuses - Budget Crématorium Décision prise à l'unanimité des votants.
48	RESSOURCES ET MOYENS : Autorisation du versement d'un acompte de la subvention versée au Comité d'œuvres Sociales de la CALL avant le vote du Budget Primitif 2025 Décision prise à l'unanimité des votants.
49	RESSOURCES ET MOYENS : Autorisation d'engagement d'un acompte sur une subvention versée à une association avant le vote du budget primitif 2025 Décision prise à l'unanimité des votants.
50	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - PAS-DE-CALAIS HABITAT - Réhabilitation de 12 logements, rue Marcel Dandre à AVION Décision prise à la majorité. (80 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : MM. B.CLAVET et L.MOMPEU)
51	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - FLANDRE OPALE HABITAT - Acquisition en VEFA de 70 logements, Route de Méricourt à BILLY-MONTIGNY Décision prise à la majorité. (80 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : MM. B.CLAVET et L.MOMPEU)
52	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - MAISONS & CITES - Construction de 28 logements, Rues de la Colline et Marcel Cachin à BOUVIGNY-BOYEFFLES Décision prise à la majorité. (80 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : MM. B.CLAVET et L.MOMPEU)

N°	DESIGNATION
53	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt CLESENCE - Acquisition en VEFA de 60 logements, rue de l'Égalité à BULLY-LES-MINES Décision prise à la majorité. (80 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : MM. B.CLAVET et L.MOMPEU)
54	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt CLESENCE - Acquisition en VEFA de 6 logements, Avenue Henri Barbusse à HARNES Décision prise à la majorité. (80 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : MM. B.CLAVET et L.MOMPEU)
55	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt CLESENCE - Acquisition en VEFA de 60 logements, Avenue Henri Barbusse à HARNES Décision prise à la majorité. (80 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : MM. B.CLAVET et L.MOMPEU)
56	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt VILOGIA HOLDING- Acquisition en VEFA de 69 logements, rue de l'Orangerie à MAZINGARBE Décision prise à la majorité. (80 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : MM. B.CLAVET et L.MOMPEU)
57	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - SIA HABITAT - Construction de 25 logements, rue Saint Exupéry à MÉRICOURT Décision prise à la majorité. (80 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : MM. B.CLAVET et L.MOMPEU)
58	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - FLANDRE OPALE HABITAT - Acquisition en VEFA de 48 logements, ZAC Eco Quartier Ilots C1 C2 à MÉRICOURT Décision prise à la majorité. (80 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : MM. B.CLAVET et L.MOMPEU)
59	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - FLANDRE OPALE HABITAT - Acquisition en VEFA de 11 logements, Eco Quartier ilot C3 à MÉRICOURT Décision prise à la majorité. (80 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : MM. B.CLAVET et L.MOMPEU)
60	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - FLANDRE OPALE HABITAT - Acquisition en VEFA de 46 logements, Eco Quartier Rue de la Gare à MÉRICOURT Décision prise à la majorité. (80 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : MM. B.CLAVET et L.MOMPEU)
61	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - PAS-DE-CALAIS HABITAT - Réhabilitation de 53 logements résidence Equinoxe, 17 rue Victor Hugo à LIÉVIN Décision prise à la majorité. (80 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : MM. B.CLAVET et L.MOMPEU)
62	RESSOURCES ET MOYENS : Budget Principal - Approbation de la Décision Modificative n°1/2024 Décision prise à la majorité. (80 « pour », 2 « contre » : MM. B.CLAVET et L.MOMPEU, 0 « abstention »)
63	RESSOURCES ET MOYENS : Budget annexe Action Économique - Approbation de la Décision Modificative n°1/2024 Décision prise à la majorité. (80 « pour », 2 « contre » : MM. B.CLAVET et L.MOMPEU, 0 « abstention »)
64	RESSOURCES ET MOYENS : Budget annexe Assainissement - Approbation de la Décision Modificative n°1/2024 Décision prise à la majorité. (80 « pour », 2 « contre » : MM. B.CLAVET et L.MOMPEU, 0 « abstention »)
65	RESSOURCES ET MOYENS : Budget annexe Eau Potable - Approbation de la Décision Modificative n°1/2024 Décision prise à la majorité. (80 « pour », 2 « contre » : MM. B.CLAVET et L.MOMPEU, 0 « abstention »)
66	RESSOURCES ET MOYENS : Budget annexe SPANC - Approbation de la Décision Modificative n°1/2024 Décision prise à la majorité. (80 « pour », 2 « contre » : MM. B.CLAVET et L.MOMPEU, 0 « abstention »)

N°	DESIGNATION
67	RESSOURCES ET MOYENS : Budget annexe Port Fluvial - Approbation de la Décision Modificative n°1/2024 Décision prise à la majorité. (80 « pour », 2 « contre » : MM. B.CLAVET et L.MOMPEU, 0 « abstention »)
68	RESSOURCES ET MOYENS : Budget annexe Crématorium - Approbation de la Décision Modificative n°1/2024 Décision prise à la majorité. (80 « pour », 2 « contre » : MM. B.CLAVET et L.MOMPEU, 0 « abstention »)

PROJET DE DELIBERATION RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

N°	DESIGNATION
17	DEVELOPPEMENT DURABLE : Adhésion au Syndicat mixte du bassin versant de la Marque et de la Deûle (SymMad) pour 30 communes du territoire de la CALL Décision prise à l'unanimité des votants.

Procès-verbal in-extenso

M. ROBERT : Allez mes chers collègues, il est 18h30, je vous invite à prendre place. Quelques délibérations à examiner ce soir. Tout d'abord, le compte-rendu de notre dernière réunion appelle-t-il des remarques de votre part ? Non ? Il est donc adopté. Je passe la parole pour la première délibération à Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Mes chers collègues, il s'agit d'une délibération pour reconduire un partenariat avec l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Géographie de Lille, donc de la Faculté de Lille. Ce qui nous permettra, d'ailleurs, de pouvoir faire travailler ces jeunes étudiants sur deux dossiers qui ont été choisis. L'un à Aix-Noulette, sur une étude urbaine en centre-ville et une deuxième étude urbaine et de programmation sur une friche à Vendin-le-Vieil. Alors, il ne s'agit que des études de préfiguration, bien évidemment, et non pas de faisabilité mais c'est toujours très intéressant parce que ces jeunes étudiants nous mettent en avant des idées, des projets qui sont parfois un peu innovants et qui changent des habitudes des bureaux d'études. Le deuxième intérêt de passer cette convention de partenariat, c'est que lorsque nous avons des recrutements à faire dans nos services, il est toujours intéressant de pouvoir avoir un contact avec la Faculté de Lille pour recruter dans nos services les meilleurs éléments.

M. ROBERT : Tout à fait. Y-a-t-il des remarques ? C'est adopté. On enchaîne avec la 2, toujours Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Il s'agit du Port fluvial, chaque année, le rapport annuel du sous-délégué 2023. Un port qui se porte plutôt bien, puisque parmi les 10 ports qui sont gérés par notre délégué, il fait partie, ce port, des quatre qui sont en progression, 6,29 exactement. Un trafic de 559 438 tonnes et un port qui va encore mieux se porter dans les années à venir, n'est-ce pas Monsieur le Maire de Harnes ? Qui est très agréablement ravi puisque l'arrivée de GALLOO, en particulier, début 2026 normalement, devrait accroître très fortement le trafic sur ce Port fluvial de Harnes. Et donc, il s'agit de prendre acte de ce rapport annuel.

M. ROBERT : Parfait. Au moment où on développe les voies d'eau, on voit que là c'est une vraie réussite, concrète, au quotidien pour notre territoire également. Philippe, tu voulais intervenir ?

M. DUQUESNOY : Oui, simplement dire qu'avec de gros investissements au niveau du Port, puisque GALLOO va construire son propre port à côté de ce nouveau qui est déjà créé. De gros investissements...

M. ROBERT : Tout à fait. Notre territoire attire. Pas de remarque ? C'est adopté. La 3, toujours Laurent.

M. DUPORGE : Une délibération importante, mes chers collègues, puisqu'il s'agit d'accompagner, comme l'a déjà fait d'ailleurs le Conseil Régional des Hauts-de-France qui, si j'ai bon souvenir, a déjà

versé cette subvention. Il s'agit de suivre, dans le même esprit, la Région des Hauts-de-France. Oui me dit Madame SADOUNE qui est conseillère régionale et Sabine qui est conseillère régionale également. Il s'agit d'accompagner cette société DURISOTTI en accordant une avance remboursable à hauteur de 600 000 €. C'est une avance qui s'effectuera sur 5 ans, un taux de 4%, comprenant un différé de 12 mois et couvrant 4% du besoin global du côté de l'actionnaire, des banques, de la Région et de l'Etat. C'est une avance importante pour la pérennité de cette entreprise. Ça constitue un enjeu social. Les emplois, bien évidemment, puisque le repreneur GTE Automobile prévoit de sauvegarder 165 emplois qui sont dans cette société DURISOTTI. Puis également, il faut le dire, un enjeu de la souveraineté industrielle de notre pays et de notre territoire dans cette mutation qui est en train de s'opérer dans le secteur de l'automobile. Voilà mes chers collègues, donc il vous est proposé de délibérer favorablement sur cette avance remboursable.

M. ROBERT : Et la création également d'emplois à côté de ces sauvegardes parce que c'est aussi un projet industriel porteur sur lequel on est amené à pouvoir être mobilisé pour les accompagner. Pas de remarque ? C'est adopté. La 4, toujours Laurent.

M. DUPORGE : Délibération traditionnelle. Deuxième édition du Green Business Forum. Ça se passera à l'Arena Stade Couvert où vous serez, sans doute, mes chers collègues demain pour le Congrès Départemental de l'Association des Maires de France. Il est donc proposé de reconduire ce forum. L'année dernière, il y avait 1 200 visiteurs. C'est une belle réussite. Il vous est proposé de reconduire l'enveloppe de 120 000 € nécessaire à l'organisation de ce forum.

M. ROBERT : Tout à fait. C'est adopté. On enchaîne. La 5.

M. DUPORGE : Nous sommes labellisés territoire d'industrie en lien avec nos voisins d'Hénin-Carvin. Il a été engagé une démarche d'écologie industrielle territoriale via une étude de préfiguration. Cette étude de préfiguration a fait l'objet d'une demande de financement complémentaire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Pas grand-chose, 21 600 €. Cette subvention sera touchée par la CALL, également par la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin. Dans ce contexte, il y a donc besoin de passer un avenant à la convention constitutive du groupement de commandes pour modifier les modalités de versement de cette subvention de la Caisse des Dépôts et Consignations.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. On enchaîne. La 6.

M. DUPORGE : C'est une délibération importante puisque cette délibération va nous parler de l'échangeur Recytech sur l'A21 qui est ô combien nécessaire. C'est un demi échangeur très exactement qui va permettre de sécuriser, parce qu'aujourd'hui ça ne l'est particulièrement pas du tout, l'accès à l'entreprise Recytech qui est classée SEVESO. Il y a lieu d'encadrer juridiquement les interventions et de porter le dossier via une délégation de maîtrise d'ouvrage. Sur le plan financier, je rappelle que c'est l'Etat qui finance à hauteur de 2 millions d'euros ce demi échangeur et que l'entreprise Recytech participe elle-même à hauteur de 1 million d'euros.

M. ROBERT : Tout à fait. C'est vrai que c'est un sujet important et la régularisation aussi d'une situation de fait. Vas-y Alain.

M. ROGER : Ça évite surtout aux camions de passer par la ville de Noyelles parce qu'il y a, en moyenne, entre 30 et 40 camions qui passent régulièrement par Noyelles pour aller sur Recytech. Je ne vous explique pas l'état de mes voiries au niveau du passage de ces camions. Pour nous, c'est quelque chose qui est hyper important. Ça fait quelques années que ça traîne. Moi je suis Maire depuis 2008, on en parlait déjà avant donc là franchement c'est une belle avancée. J'espère que maintenant que cette délibération va passer il ne faudra plus attendre 5 ou 6 ans avant que les travaux ne se fassent.

M. ROBERT : On l'espère tous. Pas de remarque ? C'est adopté. La 7, c'est Jean LETOQUART.

M. LETOQUART : Je vous propose deux conventions avec l'EPF ce soir. La première, la 7, nous avons une convention en cours pour un terrain rue du Maréchal De Lattre de Tassigny à Liévin et il y avait un bâtiment avec un bail commercial. La CALL s'était substituée, en quelques sortes, à l'EPF et avait géré cette récupération foncière elle-même. Maintenant que c'est chose faite, on se propose de réintégrer l'intégralité de la parcelle au profit de l'EPF pour qu'ils puissent continuer cette convention de portage.

M. ROBERT : C'est adopté. La 8.

M. LETOQUART : C'est l'acquisition à un portage foncier par l'EPF sur une friche à Hulluch pour en faire une vocation d'habitations et d'activités économiques. Il y a deux propriétaires sur cette grande parcelle. Il y a la CALL d'une part et, excusez-moi d'écorder, aussi la famille Wienerberger et donc on se propose d'avoir une convention pour récupérer, uniformiser et avancer sur ces parcelles.

M. ROBERT : C'est adopté. La délibération n°9, Alain ROGER.

M. ROGER : Oui Président. Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, le quartier République est en cours de requalification et fait l'objet d'un projet de construction d'un nouvel équipement commercial. C'est une des opérations phares programmées sur le quartier République. Ce projet regroupera des commerces de proximité, accueillera une pharmacie implantée au sud du quartier et une épicerie solidaire. Le concours de maîtrise d'ouvrage doit être lancé au cours de ce trimestre pour un démarrage d'exploitation second trimestre 2028. Cette opération est partie intégrante du projet de rénovation urbaine du quartier République, faisant l'objet d'une convention de rénovation urbaine signée le 20 mai 2021. Ce projet est sous maîtrise d'ouvrage de l'ANCT dont sa mission est de favoriser l'aménagement et la restructuration des espaces commerciaux et artisanaux. La mise en œuvre de l'opération implique la signature de cette convention tripartite entre l'ANCT, en tant que maîtrise d'ouvrage, la ville d'Avion, en tant que projet qui est implanté sur sa commune et la CALL en tant que porteur du projet renouvellement urbain. Le but de la délibération est de vous autoriser, Monsieur le Président, à signer cette convention tripartite.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est adopté. Tu peux enchaîner Alain avec la 10.

M. ROGER : Dans le cadre du NPRU qui concerne trois quartiers, République à Avion, 12-14 à Lens et Vent de Bise et Lebas à Liévin, l'ANRU a validé un accompagnement financier à hauteur de 72,8 millions d'euros. En ce qui nous concerne, nous avons validé une enveloppe de 5 millions d'euros lors du Conseil de 17 décembre 2020. L'enveloppe spécifique repose sur trois axes qui sont : l'aide à l'accession à la propriété, l'accompagnement à la construction et à la rénovation d'un habitat durable et la mise en place d'une prime de renouvellement urbain. Dans les premières réflexions, les projets ont été précisés et ont bien évidemment évolué, ce qui nécessite un réajustement et une mise à jour des différentes opérations sans impact sur l'enveloppe allouée. Vous trouverez en annexe la répartition financière concernant les axes 1, 2 et 3. Le but de la délibération est de mettre à jour les éléments de projet inscrits dans la délibération du 17 décembre 2020 et vous autoriser, Monsieur le Président, à signer les actes juridiques et financiers et tout document afférent à ces projets.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est adopté. La délibération n°11, c'est François LEMAIRE.

M. LEMAIRE : Merci Monsieur le Président. C'est une délibération très administrative et très technique que je vous rapporte mes chers collègues puisqu'il vous est proposé d'approuver une nouvelle prorogation de notre PPGDID, que nous avons adoptée en 2017 et que nous avons déjà prorogée d'une année. Ce délai supplémentaire va nous permettre d'engager le travail de réécriture de ce plan. Autant vous dire qu'on va encore consacrer beaucoup de temps et beaucoup de moyens à l'élaboration de ce plan qui nous est imposé par l'Etat, d'où cette demande de prorogation d'une année.

M. ROBERT : Tout à fait. Le temps nécessaire pour finaliser l'ensemble de ces procédures. Pas de remarque ? C'est adopté. On passe à Yves TERLAT pour la 12.

M. TERLAT : Il s'agira de pouvoir désigner les membres de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat. Je vous rappelle que ces personnes ont à voir avec les aides de l'ANAH. Elles veillent et organisent les choses sous couvert, effectivement, des responsables préfectoraux et dans le cadre de la délégation de compétence qui a été accordée à la Communauté d'Agglomération.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. On change de thématique sur le développement durable. En l'absence de Bernard BAUDE, c'est Alain LHERBIER qui rapporte la délibération n°13.

M. LHERBIER : Merci Président. Il s'agit de la 14^{ème} rencontre des Territoires à Energie Positive dénommée TEPOS. Chaque année, depuis 2011, les membres et tous les acteurs impliqués ou intéressés par la transition se retrouvent au cœur d'un territoire à énergie positive pour se rencontrer,

échanger et impulser des nouvelles dynamiques communes. La ville de Loos-en-Gohelle accueille cette édition 2024 les 2, 3 et 4 octobre 2024. C'est entre 500 et 600 personnes qui sont attendues. On va y trouver des professionnels de la transition énergétique, des élus et des agents des collectivités territoriales et de l'Etat, des entreprises, cabinets et bureaux d'études. Le budget de cet évènement est évalué à 140 000 €. Les soutiens financiers sont confirmés : l'ADEME, le PMA, GRDF, Engie, Enedis, la Région Hauts-de-France. Afin d'accompagner le déroulement des journées TEPOS sur le territoire de la CALL, il est proposé d'apporter un soutien financier de 25 000 €, soit 17%, à la ville de Loos-en-Gohelle.

M. ROBERT : On a pu participer aux côtés de Geoffrey, avec Alain ce matin notamment et Corinne aussi, on était quelques-uns, au lancement de ces journées. C'est aussi une belle mise en lumière de notre territoire et des initiatives qui ont été prises. Et quelque part aussi, de pouvoir se projeter sur l'avenir avec le projet de territoire, on en a parlé, mais surtout de regarder les initiatives qui ont été prises chez nous et qui peuvent aussi essaimer ailleurs. Rien que pour ça, c'est déjà une belle vitrine. Des remarques sur la 13 ? Non ? Elle est adoptée. On enchaîne par la 14, toujours Alain.

M. LHERBIER : Il s'agit d'une convention de partenariat entre la CALL et Atmo Hauts-de-France pour les transitions et données relatives à la carte stratégie de l'air. A cet effet, les thématiques compétentes santé et exposition environnementale de la population sont partagées pour les données suivantes : exposition de la population aux polluants atmosphériques sur la carte stratégique de l'air à l'échelle de la CALL. La carte est un outil d'aide pour les chargés d'études et décideurs dans les projets d'urbanisme. Grâce à cette carte, la thématique air peut aussi être mieux prise en compte dans les Plan Climat Air, Energie Territoriaux.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? C'est adopté. Alain, continue avec la 15.

M. LHERBIER : Chaque déchèterie communautaire dispose d'un règlement intérieur avec les différentes conditions d'accès aux sites et les heures d'ouverture, les caractéristiques des déchets acceptés, les obligations d'usage du site, les éventuelles sanctions et poursuites en cas de non-respect du règlement. Il est observé une augmentation importante des apports en déchèterie, +25% au tonnage, ce qui représente 28% de fréquentation en plus depuis le début d'année. Ces apports supplémentaires sont le fait des professionnels utilisant les cartes d'accès de particuliers. C'est pourquoi, il est proposé de renforcer l'accès aux sites en autorisant les exploitants à demander des justificatifs de domicile en cas de doute, en intégrant dans le règlement intérieur l'interdiction de prêt de sa carte d'accès à un tiers et limitant le dépôt de plaques d'amiante à 20 au lieu de 45 auparavant du fait de la forte dérive observée sur ce type de déchets.

M. ROBERT : Merci. Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Merci Monsieur le Président. Je vous pose la question de la pertinence de cette délibération étant donné que s'il y a des professionnels qui utilisent des cartes de particuliers pour venir déposer des déchets c'est qu'il y a, je pense, une demande. Alors, même si je sais que les professionnels ont la possibilité de le faire via des structures propres, est-ce qu'il est nécessaire d'être forcément dans le restrictif et pas dans l'amélioratif ? Si oui, quelles seraient les solutions proposées à court et moyen terme pour répondre, peut-être, à cette demande des professionnels ?

M. LHERBIER : Aujourd'hui, les professionnels ont des lieux pour déposer leurs gravats et autres. On travaille, pour savoir demain, artisans, professionnels, pour leurs déchets. C'est un vaste problème. On voit déjà le coût des déchets au niveau de notre agglomération. On travaille dessus mais aujourd'hui ils ont des lieux pour déposer leurs déchets, moyennant bien sûr un prix à la tonne.

M. ROBERT : Pas d'autre question ? Jean-Marie, pardon.

M. ALEXANDRE : Rappeler simplement que ces professionnels travaillent donc pour des clients, que ces clients reçoivent des devis avant que les travaux soient opérés et que dans ces devis il est mentionné la démolition et l'enlèvement de gravats. Ce qui veut dire que le client paye ce service qui lui est rendu puisqu'on lui enlève ce qu'il a demandé de remplacer. A partir de là, le professionnel est bien payé pour ce qu'il a fait et ça me paraît tout à fait normal que ce ne soit pas le contribuable qui ait à sa charge le paiement du dépôt de ce qui a été enlevé et payé par le client dans une de nos déchèteries.

M. ROBERT : Une demande de vote ? Pour la délibération n°15, vote pour ? Merci. Abstention ? Deux. Pas de vote contre. La délibération est adoptée. Alain DUBREUCQ pour la 16.

M. DUBREUCQ : Merci Monsieur le Président. Dans notre séance du 12 juin dernier, notre Conseil Communautaire a approuvé le Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques. Cet outil détaille les infrastructures déployées à l'échelle communale pour accompagner l'essor, bien sûr, de mobilités électriques à différents horizons temporels qui ouvre droit à un taux de réfaction de 75% jusque fin 2025 et bien sûr anticipe une potentielle répartition des investissements entre public et privé. Sur cette base des perspectives d'évolution du parc des véhicules et des caractéristiques socio-économiques, notre SDIRVE propose le déploiement de 269 points de charge d'ici 2026, qui s'ajoutent aux 195 points de charge déjà ouverts au public existant sur le territoire. Afin d'entrer dans la phase opérationnelle, la CALL propose désormais d'engager deux démarches qui vont être menées conjointement. La première, un appel à manifestation d'intérêt auprès des propriétaires privés recueillant leurs intentions de déploiement à court terme et donc délimitant l'investissement qui sera réalisé sur le domaine privé qui doit être lancé. La seconde démarche consiste à s'adresser aux opérateurs privés souhaitant être accompagnés dans leurs projets d'installation des bornes de recharge sur le domaine public. Ces deux actions complémentaires permettront aux collectivités une mise en cohérence du déploiement des infrastructures de recharge accessibles au public et, bien sûr, d'optimiser les points de charge déployés sur le domaine public. Elle n'entraîne pas de coût pour la collectivité, ce qui n'est pas neutre. La procédure d'AIP, appel à initiative privée, pourrait bien sûr générer des recettes pour les collectivités qui sont liées à la redevance d'occupation du domaine public. Voilà Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque ? C'est adopté. La délibération 17 est retirée. La rédaction des statuts n'étant pas complètement aboutie, nous avons préféré la remettre à un prochain Conseil. Donc je passe la 18 à Pierre SENECHAL.

M. SENECHAL : Merci Monsieur le Président. Bonsoir mes chers collègues. On peut grouper la 18 et la 19 puisqu'il s'agit des rapports annuels du délégataire concernant la production et la distribution d'eau potable. Je ne doute pas que vous les ayez tous lu !

M. ROBERT : Pas de remarque ? On continue avec la 20. On prend acte, il n'y a pas de vote là-dessus.

M. SENECHAL : C'est comme quoi il a bien été porté à votre connaissance. La 20, il s'agit du rapport du délégataire sur le service public d'assainissement. Pareil, le porter à connaissance. Et la délibération 21, le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2023. Je peux passer à la 22, si vous voulez.

M. ROBERT : Allez, on passe à la 22.

M. SENECHAL : Il s'agit du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, que vous avez tous lu bien sûr. On va passer à la délibération 23 qui est peut-être plus importante pour tout le monde. Il s'agit du programme eau solidaire, budget alloué au dispositif, clé de répartition du dispositif de la dotation 2024 à l'ensemble des 36 communes continuité du service en 2025. L'objectif de la délibération vise à acter le montant de 117 120 € consacrés au programme 2024, décider d'abonder ce budget de 13 530 € de chèques 2022 non consommés au 1^{er} janvier 2024, fixer la clé de répartition de la dotation pour 2024, soit 130 650 € pour les 36 communes. Vous avez le tableau derrière. Fixer l'acompte de 2025 à 90% du budget 2024, soit 105 410 €, autoriser le report des chèques non utilisés sur deux années glissantes.

M. ROBERT : Tout à fait. Là aussi c'est un dispositif qui est quand même aussi incitatif et intéressant pour la population.

M. SENECHAL : Qui fonctionne très bien.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. La délibération 24, toujours Pierre SENECHAL.

M. SENECHAL : Non j'ai fini. Non je n'ai pas fini effectivement. Excusez-moi, il y a la route qui pèse peut-être un peu maintenant. Service public d'eau potable, approbation du choix du délégataire et

autorisation donnée au Président de signer le contrat de délégation de service public. Comment oublier cette délibération ? C'est peut-être la plus importante de l'année. A ce propos, avant de revenir sur cette délibération, remercier l'ensemble du personnel de la CALL pour l'excellent travail, le Cabinet Bert qui a travaillé avec nous et puis une mention particulière à mon collègue, Bruno TRONI, qui m'a fait profiter de ses lumières et de son expérience et qui m'a évité parfois de me fourvoyer. Merci Bruno. Je ne vais pas refaire l'historique de cette délibération. Nous en arrivons au terme. Je pense que, Bruno, on a fait ce qu'on pouvait, on a tiré le maximum du contrat.

M. TRONI : Oui, on a fait le maximum de négociations. On les a fait revenir plusieurs fois, même de nombreuses fois, beaucoup de questions techniques ont été posées. Le seul petit regret c'est qu'on avait qu'un seul candidat et évidemment ça pèse aussi dans les négociations qu'on le veuille ou non.

M. ROBERT : Malgré tout, vous avez quand même réussi avec un seul candidat à aller au bout d'un processus assez complexe.

M. SENECHAL : Oui et je dois dire qu'on a raté aucune réunion, y compris quand on était ailleurs que sur le secteur. N'est-ce pas Bruno ? Ça marche bien les visioconférences. En tout cas, je pense que ce contrat sera un très beau contrat pour nous et nous permettra de bien gérer les choses.

M. ROBERT : Et l'intégration de la régie de contrôle à l'intérieur du contrat qui était intéressante par rapport à ce qu'on avait décidé au départ. Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Oui, merci Monsieur le Président. Pour le coup, nous nous abstenons parce que, loin de moi la volonté de remettre en cause votre probité, vous savez que ça ne serait pas mon genre, le fait qu'il y ait un seul candidat pose problème. Alors certes vous ne pouvez pas forcer les sociétés à candidater, néanmoins, je pense qu'il aurait été peut-être nécessaire de relancer le marché pour être sûr d'avoir une offre adaptée et avoir le choix parmi les candidats. D'autant plus que je viens de regarder les critères, je trouve que les critères ne sont peut-être pas assez précis. Or, sur la pondération, ça on peut encore en discuter. Néanmoins, je ne vois rien, me semble-t-il sur les durées d'intervention en cas de travaux, en cas de problème, notamment sur le réseau et ça je le regrette. Donc nous nous abstenons parce qu'il est vrai que VEOLIA a quand même tendance à dominer tout le marché, même en France et moi ça me pose problème le fait que ça soit toujours VEOLIA qui remporte ces appels d'offres.

M. SENECHAL : Je voudrais vous préciser que les durées d'intervention sont parfaitement définies dans le contrat. Il y a même un long, long passage. Je vous donnerai la parole après parce que sinon on ne va pas s'entendre. Que vous parliez de la domination de VEOLIA, j'ai cru un moment que vous étiez devenu Bruno TRONI. Rassurez-vous, eux comme les autres, perdent aussi des marchés. Ça leur arrive et nous aussi on aurait souhaité qu'il y ait d'autres réponses mais si les gens ne sont pas venus... Et il y a aussi un facteur que vous ne semblez pas maîtriser, c'est le facteur temps. Il y a des limites de contrat et ni la SAUR, ni SUEZ, n'ont souhaité. Pourtant je les ai rencontrés, pourtant on leur a demandé. Ils n'ont pas souhaité participer, l'un évoquant le prix que coûte l'étude pour répondre à un tel marché. On est dans l'ordre de plus de 600 000 €. Effectivement si on perd, c'est un gros coût. Mais je vous rassure, effectivement il y a bien quelque chose sur les temps d'intervention de VEOLIA.

M. ROBERT : On met donc au vote. Ah, pardon, excusez-moi.

M. CLAVET : Justement vous évoquez les coûts de répondre à ce marché. Si, en l'occurrence, SUEZ refuse dès le départ de perdre cette somme c'est parce qu'ils savent d'avance quasiment qu'ils ne vont pas le gagner ce marché. Je ne mets rien en doute, je pose la question. Ça pose quand même problème sur un appel d'offres. Après, vous parlez aussi des délais. Est-ce que vous parlez des délais de réponse ? C'est de ça dont vous parlez ou pas ? Ah, les délais d'intervention, ok. Mais sur ces délais d'intervention, vous évoquez qu'ils étaient dans le contrat, néanmoins c'est un critère qui aurait pu être pris en compte et je ne crois pas, sauf erreur de ma part, l'avoir aperçu dans les critères. Mais ça, c'est juste un détail. En tout cas, nous on s'abstiendra sur cette délibération.

M. ROBERT : Donc on met au vote la délibération 24. Vote pour ? C'est bon, merci. Abstention ? 3. Vote contre ? Il n'y en a pas. La délibération est adoptée. On poursuit avec la 25, c'est Alain BAVAY.

M. BAVAY : Il s'agit d'inciter nos jeunes à s'engager dans des formations de médecine. On regrette bien trop souvent la difficulté à faire venir des médecins sur notre territoire. On parle souvent d'attractivité mais je pense qu'il y a une partie de la population pour lesquels il ne faut pas être attractifs, c'est la population qui vit déjà sur le territoire. On s'aperçoit que l'ambition de nos jeunes en matière de formation universitaire est parfois un peu autolimitée, notamment par la difficulté de devoir se rendre sur l'Université de Lille tout de suite en post-bac pour pouvoir accéder à des formations de type médical. Donc la Faculté Jean Perrin de Lens, partant de ce postulat, a décidé de mettre en place ce qu'on appelle le module PASS, pour Parcours d'Accès Spécifique à la Santé, qui permet ensuite de s'engager dans les études de médecin, de sage-femme, etc. L'organisation universitaire est faite de telle façon qu'aujourd'hui les universités sont reliées par des alliances. Comme les universités lilloises ont décidé de faire une alliance à elle seule et rien qu'à elle seule, la coopération a été obligée de se faire avec l'Université de la côte d'opale, l'ULCO, ainsi que l'Université Jules Verne d'Amiens. Donc, certains cours du cursus PASS devant se faire dans l'université dispensant les formations, il est donc nécessaire que certains cours, qui sont proposés aux jeunes de la Faculté Jean Perrin soient donnés à la Faculté d'Amiens. Donc l'Université a décidé de les accompagner, d'organiser les transports mais bien sûr tout cela a un coût qui a été estimé à 9 000 € et donc on propose que la Communauté d'Agglomération prenne 50% à charge de ces frais de transport et accorde une subvention de 4 500 € à la Faculté Jean Perrin.

M. ROBERT : Très bien résumé. Pas de remarque ? C'est adopté. On enchaîne avec la 26, toujours Alain.

M. BAVAY : Il s'agit du renouvellement de la convention qui nous lie avec la Maison de la Justice et du Droit. C'est un outil qui est largement financé par la Communauté d'Agglomération puisque si cette maison a été créée à l'initiative de la ville de Lens en son temps, depuis plus de 20 ans c'est la CALL qui en a repris la convention estimant, à juste titre, que cet outil au service d'une justice de proximité était ouvert à toute la population de la Communauté d'Agglomération. On s'aperçoit que cette initiative est absolument indispensable puisque, tous les ans, quand on fait le bilan du fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit, on s'aperçoit que les chiffres augmentent de façon très forte et très régulière. Donc, la Maison a fonctionné pendant un certain nombre d'années avec un greffier qui a très bien fait son métier, qui a lié de très bons liens avec tout le monde juridique de notre environnement mais qui a laissé s'installer un certain nombre d'habitudes qui finissaient par nuire quelque peu au bon fonctionnement de cette Maison de la Justice et du Droit. De notre côté, au niveau de la Communauté d'Agglomération, on a recruté une juriste qui nous accompagne justement pour toutes les problématiques de CISPD, etc. et qui a relié un lien fort avec le Tribunal judiciaire de Béthune pour voir un peu comment on aurait pu justement, suite au départ de ce greffier, réorganiser la Maison de la Justice et puis renouveler la relation conventionnelle qui nous lie avec le Tribunal judiciaire de Béthune. Donc, de ces rencontres est né un projet de convention. Je vous rappelle quand même que, chaque année, la Communauté d'Agglomération c'est un investissement d'à peu près 100 000 € pour pouvoir faire fonctionner cette Maison de la Justice et du Droit mais je pense que ça en vaut la peine. Donc, on vous propose d'adopter ce nouveau conventionnement qui nous lie avec le Tribunal judiciaire de Béthune. J'en profite de la parole qui m'est donnée pour justement illustrer ces rapports largement améliorés avec le Tribunal judiciaire de Béthune puisque demain, pour la première fois, la Communauté d'Agglomération va s'associer à la nuit du droit, qui va durer toute la journée, bon cherchez l'erreur, à la Maison Folie de Lens. Il y aura trois séances qui vont être proposées de ciné-débat autour du film « Dans les yeux des juges ». Le matin de 9h30 à 11h30 avec des scolaires, de 14h00 à 16h00 avec des scolaires et des structures et une séance ouverte à tout public avec une précaution d'inscription de 17h00 à 19h00. Je pense qu'effectivement ramener la justice et le droit auprès de nos citoyens avec des décisions qui se prennent très facilement dans certains endroits, je pense que si la Communauté d'Agglomération peut collaborer à cette volonté de rapprocher la justice du citoyen, on a tout à fait raison de le faire.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est adopté. En l'absence de Christelle, c'est aussi Alain qui récupère les délibérations 27 et 28. On commence par la 27.

M. BAVAY : On peut tous se féliciter d'avoir vu arriver le Festival Cinécomédies sur notre territoire. L'édition 2024, bien qu'un petit peu perturbée par des conditions atmosphériques qui ne nous ont pas été très favorables, a quand même été l'occasion d'une belle rencontre entre notre public de la Communauté d'Agglo et un certain nombre d'artistes. Il a donc été proposé de continuer ce Festival

Cinécomédies dans le cadre d'une convention pluriannuelle et donc pour l'exercice 2025, qui se déroulera du 29 mai au 1^{er} juin, il est proposé d'accorder une subvention de 100 000 €.

M. ROBERT : Tout à fait. Ça prend aussi une belle dimension et une belle visibilité pour notre territoire. Pas de remarque ? C'est adopté. La 28, toujours Alain.

M. BAVAY : Toujours de la promotion de notre territoire à travers le cinéma dans une opération certainement un peu plus modeste mais qui n'en est pas moins intéressante, puisqu'une jeune réalisatrice lensoise, dont la famille vit toujours sur le territoire à Fouquières, se propose de réaliser un court-métrage qui s'intitule « Le p'tit bal perdu » et qui sera l'occasion de mettre en lumière notre territoire, nos habitants. Cette subvention de 20 000 € sur un montant du projet de 90 000 € lui permettra également d'aller chercher un certain nombre d'autres financements et d'accéder aussi à un certain nombre de festivals. Une belle occasion pour pas trop cher de mettre sous la lumière notre territoire.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 29, c'est Laurent POISSANT.

M. POISSANT : Merci Président. Cette délibération fait suite à une question qui a été posée en Bureau au mois de juin dernier par Bruno TRONI justement par rapport à son association qui évolue en National 1. Donc, il vous est proposé justement de compenser les associations puisque l'aide que l'on verse aux associations sportives de haut niveau engendre des difficultés de trésorerie pour ces clubs, qui plus est les clubs passant de National 2 à National 1 en juin doivent aborder une saison avec un budget inadapté aux exigences de la National 1. Aussi, considérant qu'une saison sportive se déroulant de septembre à juin, il est proposé de soutenir les clubs de haut niveau, d'anticiper le versement de l'aide d'un versement de subvention d'un montant de 40% en octobre de l'année N et d'un solde, après instruction des dossiers, en février de l'année N+1. Partant de ce principe de la présence pour la saison sportive 2024-2025, les 13 clubs de haut niveau, avec deux clubs ayant accédé à la National 1, le montant maximum total de la subvention pour la saison 2024-2025 est estimé à 530 500 €, soit un versement de 212 000 €. Vous avez le tableau avec la répartition en annexe.

M. ROBERT : Là aussi c'est accompagner le mouvement et s'adapter aux difficultés des saisons sportives. Pas de remarque ? C'est adopté. André KUHCINSKI pour la 30.

M. KUHCINSKI : Il s'agit d'une convention de mandat pour la rénovation énergétique d'un groupe scolaire à Hulluch. Effectivement, la ville d'Hulluch, quand son budget le permettra souhaite engager son projet de rénovation énergétique de ce groupe scolaire. Le montant global des travaux est estimé à 2 091 785 € et la ville sollicite l'accompagnement de l'agglomération via un mandat de maîtrise d'ouvrage au titre du service commun transition durable et aide aux communes. La participation financière spécifique complémentaire comprendra un droit d'entrée à ce service commun pour l'accompagnement du projet, un montant de 29 040 €, soit 9 681 € par an sur la durée de la mission, à savoir 3 ans. Voilà Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est adopté. Les délibérations 31 à 35, Christian PEDOWSKI.

M. PEDOWSKI : Merci Monsieur le Président. Chers collègues, ces délibérations visent donc à prendre acte des rapports d'activités de 2023. La 31 concerne la SAEM Territoires 62, la 32 Artois Mobilités, la 33 l'Office de Tourisme, la 34 le Syndicat Mixte de l'Arena Stade Couvert à Liévin et enfin la 35 le SIZIAF.

M. ROBERT : Vaste sujet. On prend acte donc de ces présentations. On enchaîne avec la 36, Christian.

M. PEDOWSKI : Oui Président. Complément de la délibération relative de déploiement de l'autorisation préalable de mise en location et l'autorisation préalable de diviser. Dans le cadre des dispositifs mis en œuvre autour du permis de louer et du permis de diviser dont nous avons approuvé, lors d'une précédente séance, la modification des périmètres tenant compte de l'intégration de nouvelles communes et désormais le retrait de l'une d'entre elles, l'extension de dispositifs sur d'autres, la réévaluation du nombre de dossiers annuels, il y a lieu de mettre en place un nouveau marché donc un nouveau groupement de commandes. La consultation sera passée par procédure d'appel d'offres ouvert avec un minimum de 0 € HT et un maximum fixé à 1 720 000 € HT ou une durée maximale de 4 ans du marché.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. On enchaîne, la 37.

M. PEDOWSKI : La 37, ce sont des créations de poste. En raison de la montée en puissance de notre agglomération et d'une volonté politique forte et affirmée d'être au cœur de l'accompagnement des projets du territoire et des communes, de maintenir une solidarité forte sur le territoire avec comme seule ambition de maintenir un niveau d'investissement élevé au service du développement et de l'attractivité de notre agglomération et de rester mobilisés pour la qualité de vie de nos habitants, il est proposé la création de différents postes comme suit. Pour la délibération 37, un chargé de mission renouvellement urbain.

M. ROBERT : On fait le tir groupé.

M. PEDOWSKI : On peut faire un tir groupé Président. Pour la 38, un responsable de l'exploitation collecte des déchets. Là, ça fait suite à la nouvelle organisation du service et de l'expression d'un besoin. Et enfin, pour la 39, un chargé d'étude unité ingénierie. C'est un poste qui est possiblement occupé par un agent en place actuellement en CDD. A noter qu'il existe une possibilité d'un cofinancement par CITEO sur une période 24 mois à hauteur de 70% du salaire dans le cadre d'un appel à projets collecte qui doit être déposé avant le 18 octobre de cette même année Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque ? Monsieur CLAVET, demande de vote ? Pour les trois en même temps ? 37 à 39, vote pour ? Merci. Abstention ? Vote contre ? Ça fait deux, c'est adopté. Les délibérations 40 à 42, toujours Christian PEDOWSKI.

M. PEDOWSKI : Toujours dans le même registre. Il s'agit cette fois d'actualiser ou de régulariser certains postes. A savoir, pour la délibération 40 un assistant administratif au sein des services techniques. Ça fait suite à la vacance du poste, il est donc proposé d'ouvrir au cadre d'emploi des adjoints administratifs. Pour la délibération 41, c'est un chef de projet aménagement. Suite à la vacance du poste, il y a lieu d'actualiser cette fois les missions attendues et d'ouvrir au cadre d'emploi des techniciens. Et enfin, pour la 42 c'est un chargé de mission environnement et développement durable pour le plan climat. L'agent en place ayant démissionné, il est proposé d'actualiser le poste. A noter, Monsieur le Président, chers collègues, que ces postes sont déjà présents au tableau des effectifs.

M. ROBERT : On met donc au vote les déliBs 40 à 42. Vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Non plus. Les délibérations sont adoptées. La 43, c'est Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui Monsieur le Président. C'est une délibération qui vise à harmoniser un modèle unique de convention, les contributions que nous allons demander aux opérateurs de réseau. En sachant qu'il y a un passé, il y a eu Numéricable, il y a eu le SILDEC et quelques autres tentatives de faire en sorte que nous soyons raccordés à tout ce qui est désormais utile à la fois aux professionnels et aux particuliers. A ce propos d'ailleurs, il faudrait peut-être demander au Parlement de solliciter le Conseil d'Etat pour compléter l'information à ce sujet parce que la suppression de zone blanche aboutit à ce que nous voyons des mats se dresser le long des autoroutes et chaque société a le sien. Or, ce que le Conseil d'Etat a tranché vise à faire en sorte qu'il n'y ait plus de zone blanche dans le pays mais il aurait dû ajouter une phrase qui dit qu'avant de passer au mat supplémentaire, de vérifier que la zone est couverte correctement ou non sinon on a par opérateur Bouygues, SFR, Orange, etc, autant de pylônes que nécessaire. Ce qui vient quand même gêner le paysage. Là, il ne s'agit pas des pylônes, il s'agit des réseaux. Donc il y a les réseaux dont nous sommes propriétaires et qui sont utilisés par ces opérateurs et donc vous avez la tarification qui est proposée pour une période de 20 années à condition évidemment que vous soyez d'accord pour que ce tarif soit appliqué à l'ensemble de ceux qui interviennent sur notre territoire.

M. ROBERT : Pas de remarque ? Tout le monde est d'accord. C'est adopté. La 44, toujours Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : La 44 est une conséquence provisoire de la difficulté qu'a créé le Président de la CABBALR en mettant fin à plus de 40 années de bonne et sincère collaboration entre les deux districts d'abord et les communautés d'agglomération ensuite. Il s'agit donc pour nous, uniquement pour l'exercice 2024, de venir en support pour une part qui ne peut pas être modifiée de 1 928 676 € aux sept communes du SIZIAF qui sont concernées par cet impact financier qui n'est pas neutre. Maintenant la répartition est sur le tableau qui est joint, une répartition indicative, il y aura lieu de recourir le cas échéant à des lignes de trésorerie, à des emprunts, etc s'il s'agit d'investissement ou de fonctionnement.

Donc cela a été fait dans l'urgence mais le montant ne saurait être modifié. Il y a simplement dans la répartition et le moyen de la mise en œuvre à révérier commune par commune que les outils utilisés sont bien les bons.

M. ROBERT : Ce sera l'objet d'un Conseil extraordinaire qui se réunira mi-novembre pour là aussi pouvoir établir la version définitive pour l'année 2024. Pas de remarque ? C'est adopté. On enchaîne, la 45. Toujours Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Il s'agit d'ajustement de provisions pour créances douteuses pour les loyers des aires non sédentaires, il s'agit d'ajuster la provision à la baisse pour un montant de 124 580,79 €. Et pour les avances remboursables, le montant de la provision doit être ajusté à la hausse pour un montant de 117 943,70 €.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. La 46.

M. ALEXANDRE : Toujours dans l'ajustement des provisions. Nous sommes à la 46, il y a un risque de créance irrécouvrable. Il faut ajuster à la baisse cette provision, s'agissant du budget action économique pour un montant de 31 756 €. Et pour le budget annexe, le solde de la provision pour dépréciation des actifs circulants est donc fixé désormais à 273 989,02 €.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. La 47, toujours Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : C'est une reprise de provisions pour créances douteuses sur le budget crématorium pour un montant de 504 €. Très raisonnable.

M. ROBERT : C'est adopté. La 48.

M. ALEXANDRE : Il s'agit de vous autoriser, Monsieur le Président, à verser un acompte au Comité des Œuvres Sociales de la CALL avant le vote du budget primitif 2025. Je rappelle que le montant de la subvention 2024 était de 201 000 €. Il s'agit donc de verser 50% de cette somme, soit 100 500 € pour permettre à ce Comité des Œuvres Sociales de pouvoir fonctionner.

M. ROBERT : C'est adopté. La 49, toujours Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : C'est toujours une avance qui est nécessaire pour la Maison de l'Emploi et de l'Insertion de Lens-Liévin Hénin-Carvin. Il y a une subvention en 2024 qui était de 1 004 464 €. L'acompte mensuel à verser jusqu'au vote du BP 2025 sera de 83 705,33 €.

M. ROBERT : C'est adopté. On a toute une série de garanties d'emprunt, de la 50 à 61. Jean-Marie, on peut peut-être faire un tir groupé dans la présentation.

M. ALEXANDRE : Il s'agit des garanties d'emprunt avec différents opérateurs sur les communes de la CALL évidemment et sous des formes qui peuvent être différentes. Il y a de la réhabilitation, il y a de la vente en état futur d'achèvement, il y a de la construction de logements mais à chaque fois il s'agit de loger mieux et bien la population de notre territoire.

M. ROBERT : Demande de vote pour les 50 à 61. Vote pour ? Merci. Vote contre ? Abstention ? Deux. Les délibérations sont adoptées. Je passe la parole à Philippe LA GRANGE pour la 62.

M. LA GRANGE : Je vous propose une synthèse des décisions modificatives n°1 pour les budgets général, action économique, eau potable, assainissement, crématorium, port fluvial et SPANC concernant les délibérations 62 à 68. Les délibérations prenant acte des décisions modificatives n°1 pour l'ensemble des budgets concernés. Le budget principal et tous les budgets annexes à l'exception du budget développement numérique peuvent être qualifiés de décision modificative dite technique en ce sens qu'à l'exception de quelques mouvements peu significatifs par leur volume budgétaire, elles n'ont vocation qu'à enregistrer des mouvements budgétaires relatifs à des mouvements d'ordre qui s'équilibrent en recettes et en dépenses entre section de fonctionnement et investissement ou à l'intérieur d'une seule et même section. Elles sont le plus souvent le résultat du travail collaboratif entre les services de la DDFIP et ceux de la CALL en vue d'améliorer la fiabilité des comptes, notamment ici s'agissant du niveau des amortissements constatés, de l'ajustement des provisions constatées, de ré-

imputations comptables en recettes ou en dépenses, la correction de la reprise du budget supplémentaire 2024, des résultats constatés dans le cadre de la clôture des comptes 2023. Ensuite, des ajustements le plus souvent à la baisse des mouvements réels en investissement notamment pour tenir compte à quelques mois de la clôture des comptes 2024, du rythme et des calendriers de réalisation des opérations de travaux et des AP/CP. En parallèle, cela permet pour certains budgets et dans certains cas de réduire le besoin prévisionnel d'emprunt. L'inscription budgétaire de ces mouvements a pour effet d'augmenter les masses budgétaires globales de manière parfois significatives sans pour autant avoir un réel impact politique puisque ne nécessitant pratiquement aucun arbitrage politique. Pour autant, elles sont nécessaires à la bonne exécution des budgets. C'est en ce sens que l'on peut qualifier l'ensemble des décisions modificatives n°1 présentées au vote de l'assemblée délibérante réunit ce 2 octobre 2024 de décisions modificatives techniques.

M. ROBERT : Merci beaucoup. On met donc au vote ces délibérations 62 à 68. Vote pour ? Merci. Abstention ? Vote contre ? Deux. Les délibérations sont adoptées et l'ordre du jour est épuisé. Merci beaucoup à toutes et à tous de votre présence. Et donc je vous dis on se retrouvera mi-novembre pour un Conseil extraordinaire avec une seule question à l'ordre du jour.